

Information aux travailleurs de la construction

Négociations sur la Convention nationale (CN) et la retraite anticipée dans la construction



La 16^e ronde de négociations entre les entrepreneurs et les syndicats s'est tenue le 11 septembre 2018 à Berne. Voici en bref les informations les plus importantes.

Les syndicats rejettent la solution globale des entrepreneurs qui comporterait les propositions suivantes :

- Assainissement de la retraite anticipée sans relèvement de l'âge de la retraite
- Augmentation de salaire de 150 francs pour tous dès le 1^{er} janvier 2019
- Relèvement des salaires minimaux de 150 francs dès le 1^{er} janvier 2019

Pour les entrepreneurs, il est important que l'on puisse travailler davantage lorsqu'il y a du travail sur les chantiers. Possibilité d'avoir 100 heures en moins et 200 heures en plus par an. Avec ces mesures, les entrepreneurs veulent :

- maintenir les emplois fixes
- diminuer l'attrait du recours à de la main-d'œuvre temporaire
- faire appel dans une moindre mesure aux sous-traitants

Bien que cette proposition globale réponde tout à fait aux attentes des travailleurs de la construction, les syndicats maintiennent leurs revendications maximales et menacent de lancer des actions perturbatrices. Ainsi, ils empêchent une augmentation des salaires et un assainissement de la retraite anticipée dans la construction.

Les entrepreneurs sont intéressés à des solutions. Maintenant les syndicats doivent faire un pas dans leur direction.

Voir toutes les infos sous www.futur-construction.ch